

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 25 septembre 2024

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA 4^e tour

Établissement/filière sollicité (e) : **Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section médecine**

Date limite de confirmation par le paiement : lundi 30 septembre 2024

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du **quatrième tour** d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), **section médecine** au titre de l'année 2024-2025 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BOUDA Pierrette Naomie Palingwende	F	Burkinabè
2	COMPAORE Gueswende Israël	M	Burkinabè
3	DABIRE Winsoa Emmanuelle Marie Stéphane	F	Burkinabè
4	ILBOUDO Paulin Cedric Dynaste	M	Burkinabè
5	KAFANDO Nabasnogo Rommel	M	Burkinabè
6	OUATTARA Natogoma Amira Randah	F	Burkinabè
7	SAMNE Wend-Bénédo Dorothé Olive	F	Burkinabè
8	SEMDE Josué Windnyidé Jedidja	M	Burkinabè
9	SOUGUE Hana Madjida Guemsin	F	Burkinabè
10	TINGUERI Axel Vincent	M	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix (10) noms.

Les candidats ont jusqu'au **lundi 30 septembre 2024** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la totalité des **frais d'inscription** et d'au moins la première tranche de la **scolarité**, soit :

- 325 000 FCFA pour les nationaux ;
- 425 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le lundi 30 septembre 2024** à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Pour le Recteur et P/I
Le Vice-recteur

Pr Norbert NIKIEMA
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques